

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par le soussigné, directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 14 avril 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

1497 rte 125

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0013 :

La demande de dérogation mineure 2026-0013 vise à :

- Autoriser la construction d'une serre domestique, indépendante du bâtiment principal, d'une superficie de 44,59m² et implantée à 3 mètres de la limite de propriété avant secondaire, en dérogation à la superficie maximale de 25 m² prescrite par le règlement de zonage et en dérogation à la distance minimale de 7,6 mètres prescrite à la grille de zonage.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce jeudi 26 mars 2026.

(signé)

Jérôme Morin

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint